

Rapport d'activité

2021



SNP : SOINS NON PROGRAMMÉS



1. Responsables de la commission :

BOUKHECHEM Myriam, IDE libérale et GOUTTE Valérie, IDE libérale

2. Référence au Projet de santé de la CPTS :

Action 17 : Améliorer la prise en charge des soins non programmés en Ville

- Œuvrer à la mise en place d'un système pour lutter contre les RDV non honorés
- Créer un espace dédié aux consultations non programmées de médecine générale ou de second recours
- Accompagner la création de 2 centres de soins non programmés (CNSP) labellisés par l'ARS

3. Objectifs de la commission :

La commission Soins non programmés a pour mission de mettre en place gratuitement un outil numérique à disposition de l'ensemble des soignants de la CPTS Mulhouse Agglomération. Ce nouvel outil est une plateforme de coordination des soins primaires permettant de solliciter instantanément l'ensemble des ressources du territoire pour la prise en charge d'un soin non programmé en cas de non-disponibilité du cercle de soins habituel.

L'objectif 2021 serait que 70% des médecins et des IDELS de la CPTS Mulhouse Agglomération utilisent « Entr'Actes » pour la coordination des soins non programmés.

La commission Soins non programmés a également pour but de créer un espace dédié aux consultations non programmées, non urgentes, de second recours afin d'améliorer la prise en charge des patients en ville. Ce centre ressource se basera dans les locaux de la maison médicale de garde de Mulhouse pour accueillir des patients régulés. Dans un premier temps, il apparaît que l'accès aux soins de second recours, non programmés, soit particulièrement difficile sur le territoire pour certaines spécialités, notamment la psychiatrie. La commission axe son travail plus particulièrement sur ce domaine pour créer le projet.

4. Composition du groupe de travail :

SNP 1 :

- Les 2 responsables du groupe de la commission, IDE libérales
- 1 médecin généraliste libéral
- 2 IDE libérales

SNP 2 / PSY 3 :

- Les 2 responsables du groupe de la commission soins non programmés, IDE libérales
- Un des responsables de la commission santé mentale, psychiatre libéral
- 1 médecin généraliste libéral
- 2 IDE libéral(e)s

5. Dates des réunions du groupe :

SNP 1 :

- Le 12 mai 20h00 - 22h00
- Le 22 juin 20h00 - 21h30
- Le 02 septembre 20h00 - 21h10

SNP 2 :

- Le 25 mai 20h30 - 22h30
- Le 23 juin 20h30 - 22h30
- Le 15 septembre 20h30 - 21h50
- Le 23 septembre 20h00
- Le 21 octobre 20h00

6. Rapport d'activité

La CPTS Mulhouse Agglomération a choisi d'utiliser la plateforme « Entr'Actes » comme outil de coordination des soins primaires permettant de solliciter instantanément l'ensemble des ressources du territoire pour la prise en charge d'un soin non programmé en cas de non-disponibilité du cercle de soins habituel. (Référence SNP1)



Deux soirées de présentations de l'outil et d'inscription à l'outil ont été réalisées :

- Le jeudi 23 septembre 2021 destiné à tous les professionnels de santé libéraux de l'agglomération mulhousienne.
- Le jeudi 21 octobre 2021, plus particulièrement destiné aux acteurs impliqués en santé mentale (psychiatres, psychologues mais aussi IDE et médecin généralistes).

161 personnes ont participé à ces deux soirées. Parmi eux, 80 infirmiers, 41 médecins, 16 psychologues, 10 pharmaciens et 14 autres professionnels de santé.

L'outil Entr'Actes a été déployé sur le territoire de la CPTS, l'ensemble des professionnels inscrit ayant été rattachés au « réseau » CPTS Mulhouse Agglomération. Des droits d'administration ont été donnés à la CPTS Mulhouse Agglomération.

Au 31 décembre 2021, 254 professionnels de santé (PS) exerçant sur le territoire de la CPTS utilisent Entr'Actes (Référence SNP2) :

| Au 31/12/2021 | Nombre de PS de la CPTS utilisant Entr'Actes/nombre de professionnels de la CPTS | Taux de professionnels de la CPTS utilisant l'outil de coordination des SNP (médecins & infirmiers) | Pour info : Nombre de professionnels de santé utilisant Entr'Actes dans l'agglomération mulhousienne |
|-----------------------|--|---|--|
| Infirmiers | 42/57 | 73% | 197 |
| Médecins généralistes | 10/48 | 20% | 43 |
| Médecins spécialistes | 0/22 | 0% | 2 |
| Kinésithérapeutes | 1/5 | 20% | 8 |
| Sage-femme | 0/2 | 0% | 1 |
| Pharmacien | 2/28 | 7% | 2 |
| Structure HAD | 0/0 | 0% | 1 |

L'outil est utilisé, à ce jour, essentiellement dans le cadre du suivi COVID et de la vaccination à domicile. Il est prévu d'étendre en 2022 d'une part le réseau de professionnels utilisateurs (médecins spécialistes par exemple) et d'autre part les cas d'usage.

1988 patients (Référence SNP3) ont été pris en charge après un déclenchement Entr'Actes en 2021 dont 13 à la demande directe de la CPTS Mulhouse Agglomération (source : Entr'Actes).

Deux téléconsultations pour patients dépendants ont été déclenchées grâce à l'outil de coordination Entr'Actes dans le cadre des SNP.

Concernant le « nombre de consultations et téléconsultations de psychiatres organisées dans le cadre des SNP », il faut considérer l'objectif sous deux angles (référence SNP4) :

- les psychiatres membres de la CPTS (au nombre de 5) ont assuré de nombreuses téléconsultations entrant dans le cadre des SNP au cours de l'année ;
- ces téléconsultations ne peuvent néanmoins pas être fléchées "SNP", dans la mesure où la procédure décrite infra, ainsi que l'utilisation de l'outil numérique de mise en relation, n'ont pas encore pu être déployés, pour des raisons indépendantes de l'action de la CPTS et qui s'imposent à elle.

Un projet de consultations non programmés de second recours (Cf commission Santé Mentale - PSY 3) dans les locaux de la maison médicale de garde de Mulhouse a été défini.

Il s'agira, sur la base d'une régulation par le médecin traitant, de proposer une première consultation auprès d'un psychiatre libéral, soit au sein d'un espace dédié à la Maison Médicale de Garde, soit en téléconsultation, pour tout patient en demande d'une prise en charge psychiatrique et ne parvenant pas à obtenir un rdv par lui-même (hors cas "d'urgence" immédiate relevant naturellement soit des SAU soit du CESAME).

Cette consultation sera effectuée dans les 48 à 72 heures de la demande pour aboutir à une proposition de conduite à tenir, avec, si nécessaire, mise en relation avec un psychiatre libéral à même d'assurer la prise en charge ultérieure (par l'intermédiaire d'une plateforme de type Entr'Actes).

Dans l'optique de la meilleure efficacité possible dans un temps contraint, cette consultation sera préparée en amont, par un(e) IDEL dont l'intervention permettra le recueil des antécédents somatiques et psychiatriques, d'une rapide anamnèse et la passation d'échelles d'évaluation (dépression, anxiété, MINI, etc ...), au sein de cet espace dédié de la MMG. Dans le cas d'une téléconsultation du psychiatre, l'IDEL sera également à même de permettre le cadre technique et pratique de la visioconférence.

Par ailleurs, de nombreuses thérapeutiques psychotropes nécessitent, avant leur mise en œuvre, de s'assurer de l'absence de contre-indications cardiaques, notamment rythmiques (QT). Pour cela, un bilan cardiaque complet n'est pas forcément indispensable ; un ECG est généralement suffisant. Mais l'accès rapide au cardiologue peut s'avérer difficile et donc provoquer soit un retard d'initiation du traitement psychotrope, soit une prise de risque en absence de contrôle. Dans le projet de consultations non programmées, l'infirmier présent dans l'espace dédié de la maison médicale de garde pourra pratiquer l'enregistrement de l'ECG et le transmettre par voie dématérialisée à un cardiologue volontaire qui effectuera dans des délais rapides la lecture du tracé dont le compte-rendu sera adressé par voie dématérialisée au psychiatre (ou médecin) prescripteur.

Une rencontre avec la CPAM et l'ARS en novembre 2021 a permis de confirmer la pertinence de ce projet mais sa mise en œuvre se heurte à des difficultés de rémunérations des professionnels de santé y intervenant, notamment pour les IDE libérales.

Concernant la communication sur l'organisation des SNP, la stratégie de communication grand public et auprès des professionnels sur cette organisation territoriale (presse ; web...) est définie (Référence SNP5). Elle sera déployée dès l'ouverture du centre de soins non programmés (CSNP) du Diaconat Roosevelt, afin de présenter l'ensemble de l'offre de soins non programmés de l'agglomération Mulhousienne.

7. Déclinaison dans le cadre des Missions CPTS :

- Mettre en place une plateforme numérique de coordination des soins primaires (de type Entr'Actes) permettant de solliciter instantanément l'ensemble des ressources du territoire pour la prise en charge d'un soin non programmé en cas de non-disponibilité du cercle de soins habituel.
- Créer un espace dédié aux consultations non programmées de médecine générale ou de second recours.
- Accompagner la création de 2 centres de soins non programmés (CNSP) labellisés par l'ARS :
 - o Au GHRMSA : Ouverture le 3 mai 2021. Porteur de projet / Dr Emmanuel VILBOIS,
 - o Au Diaconat Roosevelt. Date d'ouverture non définie. Porteur de projet : SOS Médecins/FMD.
- Déployer la téléconsultation pour les patients en situation de perte d'autonomie / de dépendance.
- Promouvoir la téléconsultation en psychiatrie.

8. Eléments contractuels et indicateurs :

| Missions | Indicateur | Type d'indicateur | Valeur initiale | Source donnée | Objectif N+1 | Pièces justificatives | Montant annuel alloué |
|--|--|-------------------|-----------------|---------------|--------------|-----------------------|-----------------------|
| Améliorer la prise en charge des soins (SNP) non programmés en ville | Déploiement de l'outil de coordination des SNP | Résultat | 0 | CPTS | 1 | Rapport d'activité | 3 750 € |
| | Taux de professionnels de la CPTS utilisant l'outil de coordination des SNP (médecins & infirmiers) | Suivi | 0 | CPTS | 70% | Rapport d'activité | 1 500 € |
| | Nombre de patients avec prises en charge traitées par l'outil de coordination des SNP | Suivi | 0 | CPTS | >1 | Rapport d'activité | 1 500 € |
| | Nombre de consultations médicales réalisées dans l'espace de SNP | Suivi | 0 | CPTS | >1 | Rapport d'activité | 1 500 € |
| | Nombre de téléconsultations pour patients dépendants déclenchées grâce à l'outil de coordination dans le cadre des SNP | Suivi | 0 | CPTS | >1 | Rapport d'activité | 1 500 € |
| | Nombre de consultations et téléconsultations de psychiatres organisées dans le cadre des SNP | Suivi | 0 | CPTS | >1 | Rapport d'activité | 1 500 € |
| | Communication grand public et auprès des professionnels sur l'organisation territoriale des SNP (presse ; web...) | Suivi | 0 | CPTS | 1 | Rapport d'activité | 3 750 € |

9. Eléments permettant d'apprécier l'atteinte des objectifs :

| | |
|--|-----------------------------|
| Déploiement de l'outil de coordination des SNP | Déployé (Référence SNP1) |
| Taux de professionnels de la CPTS utilisant l'outil de coordination des SNP (médecins & infirmiers) | Cf Tableau (Référence SNP2) |
| Nombre de patients avec prises en charge traitées par l'outil de coordination des SNP | Cf supra (Référence SNP3) |
| Nombre de consultations médicales réalisées dans l'espace de SNP | Non atteint |
| Nombre de téléconsultations pour patients dépendants déclenchées grâce à l'outil de coordination dans le cadre des SNP | 2 |
| Nombre de consultations et téléconsultations de psychiatres organisées dans le cadre des SNP | Cf Supra (référence SNP4) |
| Communication grand public et auprès des professionnels sur l'organisation territoriale des SNP (presse ; web...) | Cf Supra (Référence SNP5) |